




---

**COMPTE-RENDU SUCCINCT  
CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du 17 décembre 2020 (18h30)**


---

Salle Roland Moulin – Mairie  
Convocation et affichage : 11/12/2020

**Président de séance : William PRIOLON**  
**Secrétaire de séance : Catherine BAROU**

Nombre de membres : 19      En exercice : 19      Présents : 18      Votants : 19

Etaient présents : William PRIOLON, Nelly SOURDILLON, Maxime DURAND, Lucie RAMIER, Christian DARIOT, Catherine BAROU, Véronique DOS SANTOS PEREIRA, Sandrine LHOTEL, Linda RAUX-GANDON, Vincent ROULLET, Romain D'ANIELLO, Jérémy COURBON, Lucas SABOT, Philippe DAL COL, Véronique BONGARD-ARNAUD, Gilles DESSEMON, Christine ROGE, Marie-Noëlle BERTHAUD

Pouvoirs : Jean-Pierre CHEVAL (pouvoir à William PRIOLON),

**CM-2020-12-17-01 - Régularisation des loyers des professionnels de la maison médicale pour l'année 2020**

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, ET A L'UNANIMITE,**  
APPROUVE la gratuité du loyer du mois de janvier et la minoration de 50% du loyer du mois de février, compte-tenu du retard des travaux de la maison médicale,  
APPROUVE la gratuité des loyers des mois de mars et avril, et la minoration de 50% du loyer des mois de mai, juin et juillet, compte-tenu de la crise sanitaire de la Covid-19,  
APPROUVE de ce fait le tableau nominatif précisant en détail les montants des loyers des professionnels, comme demandé par la Trésorerie :

	ANNEE 2020					
	Janvier Gratuité du loyer	Février minoration de 50% du loyer	Mars, Avril Gratuité du loyer	Mai, juin minoration de 50% du loyer	Juillet minoration de 50% du loyer et modification des charges	A compter du mois d'août 2020, le coût de la location est défini en fonction du nombre de locaux loués. Août, sept, oct, nov et déc 2020
Laura LINOSSIER orthophoniste Caution : 524.55€ Loyer mensuel potentiel : 423.68€ (10.50€HT/m <sup>2</sup> ) 334.91€ (8.30€HT/m <sup>2</sup> )	Loyer : 0€  Charges : 110€	Loyer : 262.28€  Charges : 110€	Loyer : 0€  Charges : 110€	Loyer : 262.28€  Charges : 110€	Loyer : 262.28€  Charges : 50€	Loyer : 423.68€  Charges : 50€
Laurence BOUVAT Psychanalyste, musicothérapeute Caution : 441€ Loyer mensuel potentiel : 356.16€ (10.50€HT/m <sup>2</sup> ) 281.54€ (8.30€HT/m <sup>2</sup> )	Loyer : 0€  Charges : 110€	Loyer : 220.50€  Charges : 110€	Loyer : 0€  Charges : 110€	Loyer : 220.50€  Charges : 110€	Loyer : 220.50€  Charges : 50€	Loyer : 356.16€  Charges : 50€
Lise POULET-SIRAT Ostéopathe Caution : 418.85€ Loyer mensuel potentiel : 418.85€ (10.50€HT/m <sup>2</sup> ) 331.09€ (8.30€HT/m <sup>2</sup> )	-	-	-	-	-	A compter du mois de septembre  Loyer : 418.85€  Charges : 50€

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes pièces afférentes à cette délibération,

CHARGE Monsieur le Maire de toutes démarches utiles à l'exécution de la présente délibération.

**CM-2020-12-17-02 - Minoration des loyers commerciaux de la Boulangerie pâtisserie : La Mie Do Ré et de la Boucherie : La Féinoise, pour le 1<sup>er</sup> trimestre 2021**

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, ET A L'UNANIMITE,**  
APPROUVE minoration de 50% du loyer du mois de janvier, février et mars 2021, compte-tenu des désagréments engendrés par les travaux de requalification des Rues du Fayet et des Grands Près,

APPROUVE de ce fait le tableau nominatif précisant en détail les montants des loyers :

	<b>Loyer mensuel 100%</b>	<b>Janvier 2021 minoration de 50% du loyer</b>	<b>Février 2021 minoration de 50% du loyer</b>	<b>Mars 2021 minoration de 50% du loyer</b>
Boulangerie pâtisserie La Mie Do Ré SAS LAMIEDOREE	1 104.15€ HT 1 324.98€ TTC	Loyer : 552.08€HT 662.50€TTC	Loyer : 552.08€HT 662.50€TTC	Loyer : 552.08€HT 662.50€TTC
Boucherie La Féinoise M. Richard BALLY	600€ HT 720€TTC	Loyer : 300€ HT 360€TTC	Loyer : 300€ HT 360€TTC	Loyer : 300€ HT 360€TTC

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes pièces afférentes à cette délibération,  
CHARGE Monsieur le Maire de toutes démarches utiles à l'exécution de la présente délibération

**CM-2020-12-17-03 - Remboursement de 50% des loyers commerciaux du Bureau de tabac / presse pour le dernier trimestre 2020**

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, ET A L'UNANIMITE,**  
APPROUVE le remboursement de 50% du loyer du mois d'octobre, novembre et décembre 2020, compte-tenu des désagréments engendrés par les travaux de requalification des Rues du Fayet et des Grands Près,

APPROUVE de ce fait le tableau nominatif précisant en détail le montant du loyer trimestriel à rembourser :

	<b>Loyer trimestriel 100%</b>	<b>Minoration de 50% du loyer du dernier trimestre 2020 Octobre / novembre / décembre 2020</b>
Bureau de tabac Presse Stéphanie VALLET	824.86€ HT 989.83€ TTC	Loyer trimestriel à rembourser : 412.43€ HT 494.92€ TTC

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes pièces afférentes à cette délibération,  
CHARGE Monsieur le Maire de toutes démarches utiles à l'exécution de la présente délibération.

**CM-2020-12-17-04 - Dénomination de noms de rues**

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, ET A L'UNANIMITE,**  
VALIDE le principal général de dénomination et numérotation des voies de la commune,  
VALIDE les noms attribués aux voies communales, comme précisé dans le plan annexé à la présente délibération, à savoir : Chemin de Comballa, Impasse de Larnève, Rue des Aurores, Impasse du Levant, Impasse du Couchant,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes pièces afférentes à cette délibération,  
CHARGE Monsieur le Maire de toutes démarches utiles à l'exécution de la présente délibération

**CM-2020-12-17-05 - Décision modificative n°1 – Budget des locaux commerciaux**

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, ET A L'UNANIMITE,**  
ACCEPTTE la décision modificative n° 1 du budget Locaux commerciaux qui se présente comme suit :

<b>Désignation</b>	<b>Dépenses</b>	
	<b>Diminution de crédits</b>	<b>Augmentation de crédits</b>
<b>Fonctionnement</b>		
<b>Chapitre 011</b>	<b>3000,00</b>	<b>0.00</b>
<b>Chapitre 67</b>	<b>0.00</b>	<b>3000,00</b>
<b>Total</b>		
<b>Fonctionnement</b>	<b>3 000.00</b>	<b>3 000.00</b>
<b>Total Général</b>		<b>0,00</b>

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents se rapportant à cette présente décision.

CHARGE Monsieur le Maire de toutes démarches utiles à l'exécution de la présente délibération.

**CM-2020-12-17-06 - Décision modificative n°2 – Budget communal 2020**

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, ET A L'UNANIMITE,**

ADOpte la décision modificative n°2 du budget communal – exercice 2020 telle qu'elle ressort ci-après :

Dépenses Fonctionnement			Dépenses Investissement		
	Diminution de crédit	Augmentation de crédit		Diminution de crédit	Augmentation de crédit
11 - Charges à caractère général	- 20 000		10 - Dotations, fonds divers et réserves		+ 1 500
12 - Charges de personnel, frais assimilés		+ 15 000	16 - Emprunts et dettes assimilées		+ 10 000
14 - Atténuations de produits		+ 2 000	20 - Immobilisations incorporelles		+ 5 000
42 - Opérations d'ordre de transfert entre sections		+ 5 000			
65 - Autres charges de gestion courante	- 6 500		23 - Immobilisations en cours	- 16 500	
66 - Charges financières		+ 1 000			
67 - Charges exceptionnelles		+ 3 500			
<b>TOTAL</b>	<b>26 500</b>	<b>26 500</b>		<b>17 000</b>	<b>17 000</b>

PRECISE que, comme pour le budget primitif 2020, le vote intervient au niveau des chapitres budgétaires,

AUTORISE d'une manière générale Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures et à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**CM-2020-12-17-07 - Dépenses investissement autorisation de paiement avant le vote du budget principal 2020**

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, ET A L'UNANIMITE,**

DECIDE de valider pour l'exercice 2021 les ouvertures de crédits aux chapitres 20 et 21 tels qu'elles sont présentées,

DIT que ces crédits seront repris au Budget Primitif 2021

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes pièces afférentes à cette délibération,

CHARGE Monsieur le Maire de toutes démarches utiles à l'exécution de la présente délibération.

**CM-2020-12-17-08 Approbation de l'indemnité de départ volontaire – Leïla GRADAĬ**

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, ET A L'UNANIMITE,**

APPROUVE l'indemnité de départ volontaire attribuée à Madame Leïla GRADAĬ qui a fait part de son souhait de quitter définitivement la fonction publique territoriale à la suite d'une démission régulièrement acceptée,

PRECISE que l'indemnité de départ volontaire est versée en une seule fois dès lors que la démission est devenue effective. Elle est exclusive de toute autre indemnité de même nature,

DIT qu'un arrêté individuel sera pris par le Maire pour l'agent concerné,

FIXE le montant de l'indemnité de départ volontaire à 20 000 euros déduction des émoluments dus par Madame Leïla GRADAĬ à la commune de Félines,

PRECISE qu'en tout état de cause le montant de l'indemnité est plafonné au double de la rémunération brute annuelle perçue par l'agent au cours de l'année civile précédant celle du dépôt de sa demande de démission,

PRECISE que l'agent qui, dans les cinq années suivant sa démission, est recruté en tant qu'agent titulaire ou contractuel pour occuper un emploi de la fonction publique de l'Etat ou de la fonction publique territoriale ou de leurs établissements publics respectifs ou un emploi de la fonction publique hospitalière est tenu de rembourser à la Commune de Félines, au plus tard dans les trois ans qui suivent le recrutement, les sommes perçues au titre de cette indemnité,

DIT que les crédits correspondants sont inscrits au budget,

INFORME que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication,  
AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes pièces afférentes à cette délibération,  
CHARGE Monsieur le Maire de toutes démarches utiles à l'exécution de la présente délibération.

**CM-2020-12-17-09 Attribution d'une subvention de 2500€ à L'AGIPE (Association Intercommunale Petite Enfance)**

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, ET A L'UNANIMITE,**  
APPROUVE l'attribution d'une subvention d'un montant de 2500€ à l'AGIPE, Association de Gestion Intercommunale Petite Enfance,  
DECIDE le versement au titre de l'exercice budgétaire 2020 de ladite subvention,  
PRECISE que la dépense est inscrite au budget principal de la commune,  
AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes pièces afférentes à cette délibération,  
CHARGE Monsieur le Maire de toutes démarches utiles à l'exécution de la présente délibération

**CM-2020-12-17-10 - Remboursement à Lucie RAMIER des frais d'achat de petit équipement**

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, ET A L'UNANIMITE,**  
APPROUVE le remboursement d'un montant de 119.32€ à Lucie RAMIER, 3è adjointe,  
AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes pièces afférentes à cette délibération,  
CHARGE Monsieur le Maire de toutes démarches utiles à l'exécution de la présente délibération.

**CM-2020-12-17-11 - Intégration de la commune de Félines dans le périmètre d'étude de révision de la Charte du Parc Naturel régional du Pilat**

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, ET A L'UNANIMITE,**  
EMET un avis FAVORABLE à son intégration dans le périmètre d'étude pour la révision de la Charte du Parc naturel régional du Pilat,  
PRECISE que cette démarche n'engage pas la commune à une adhésion à l'issue de cette étude,  
AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes pièces afférentes à cette délibération,  
CHARGE Monsieur le Maire de toutes démarches utiles à l'exécution de la présente délibération.

**CM-2020-12-17-12 - Modification du tableau des emplois**

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, ET A L'UNANIMITE,**  
APPROUVE le tableau des emplois joint à la présente délibération,  
AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes pièces afférentes à cette délibération,  
CHARGE Monsieur le Maire de toutes démarches utiles à l'exécution de la présente délibération.

**CM-2020-12-17-13 - Approbation du règlement des services d'accueil sur le temps périscolaire**

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, ET A L'UNANIMITE,**  
APPROUVE le règlement des services d'accueil sur le temps périscolaire ci-annexé,  
AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes pièces afférentes à cette délibération,  
CHARGE Monsieur le Maire de toutes démarches utiles à l'exécution de la présente délibération

Fait à Félines, le 18/12/2020

Pour extrait certifié conforme  
au registre des délibérations  
du Conseil municipal

Le Maire  
William PRIOLON



Toutes les délibérations adoptées lors de cette séance peuvent être consultées dans leur intégralité auprès du secrétariat de mairie ceci, après leur dépôt auprès des services du Contrôle de Légalité.  
Affiché 21/12/20 en vertu de l'article 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.